AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-6-76 216800

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

50 F

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

n° 23

ABONNEMENT ANNUEL :

N° 22 - 1976

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

VIGNE

EUDEMIS

Les captures du 2ème vol sont plus importantes en piègeage alimentaire, qu'en piègeage sexuel, dans certains secteurs de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Les postes de LA REDORTE (11), BIZE (11), BEZIERS (34), ASPIRAN (34), PAULHAN (34), VILLENEUVE LES MAGUELONNE (34), MONTPELLIER-GRAMMONT (34), LUNEL (34), COMPS (30), ST GILLES (30) et PONT SAINT ESPRIT (30) ont signalé les captures depuis une dizaine de jours.

Les pontes ont été observées, à la suite de conditions climatiques favorables, dans les régions de la REDORTE (11) de BEZIERS, CAPESTANG, FRONTIGNAN, MIREVAL et MONTPELLIER-GRAMMONT, et dans certains secteurs du Gard (région sub littoral).

La densité est extrèmement variable selon les ténements il convient de repérer les pontes avant d'exécuter le traitement.

Il est probable que les éclosions seront échelonnées.

- La méthode préventive (traitement avant éclosion et dès éclosion) est préconisée, dès réception du bulletin, pour le Minervois, la région de l'Hérault (de BEZIERS à MONTPELLIER) la vallée de l'Hérault, et la vallée du Rhône (postes cités) et les Costières du Gard, dans les vignes habituellement infestées.

- La méthode curative est préconisée dès la constatation des pénétrations pour les zones de PERPIGNAN et de NARBONNE à l'aide d'un parathion + acaricide ou d'un autre produit ayant le même mode d'action.

- Pour les autres régions de l'Aude , l'Hérault et du Gard attendre un prochain bulletin.

OIDIUM

Un nouveau traitement est préconisé, notamment sur carignan. Effectuer un soufrage léger de préférence le soir après les fortes chaleurs afin d'éviter les brulures.

MILDIOU

La maladie est présente dans certaines situations du Gard, voir bulletin précédent relatif aux modalités de traitement.

PECHERS

TORDEUSE ORIENTALE

La protection des fruits avant maturité doit être assurée de la manière suivante.

- Fruits arrivant à maturité entre le 8 et le 15 juillet, utiliser un produit à faible rémanence (mevinphos à 50 g. m.a. /hl) ou dichlorvos (125 g m.a. /hl).

- Fruits arrivant à maturité entre le 15 et le 30 juillet, effectuer le 3ème traitement.

- Fruits arrivant à maturité entre le 1er et le 10 août, effectuer le 1er traitement dès réception du bulletin.

ASPERGES

ROUILLE

Les rosées matinales favorisant l'extension de la maladie. Effectuer un traitement à l'aide de manèbe ou de mancozèbe.

CHENILLES A FOURREAU

Un premier traitement doit être appliqué contre ce ravageur à raison de 2 000 l. à 2500 litres d'eau à l'hectare, de façon à bien traiter la base des turions, où les pontes sont déposés et où s'effectuent les pénétrations.

Deux à trois traitements, sont nécessaires à un intervalle de 8 à 12 jours selon la gravité des attaques et le produit utilisé.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

Tirage du 28 Juin 1976 - 1900 exemplaires

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION - V. LAGAUDE

L'INGENIEUR, M. TISSOT

P 188